Image not found or type unknown

Aps, 10 ans présence en France

Par **manand**, le **15/07/2015** à **12:27**

Bonjour,
Je viens vers vous pour demander si quelqu'un a des informations pour répondre à ma préoccupation.
J'ai une autorisation provisoire de séjour et il me reste 3 mois avant son expiration. A ce jour, je n'ai toujours pas décroché un emploi avec les conditions exigées pour le changement de statut salarié.
Ce mois de juillet, ça fait 10 ans que je suis en France et j'ai toujours été étudiant et fait des jobs d'étudiant. Je me demande si je peux faire la demande d'obtention du titre vie privée vie familiale au titre des 10 ans en France et pouvoir ensuite travailler sans passer par le changement de statut salarié. Quelqu'un pourrait-il me donner des conseils ou aides à ce sujet? merci beaucoup [smile17]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés